

surlendemain ce qui venait de se passer. Le lendemain matin, en quittant le confessionnal, je montai à l'autel. Aloys était à la sainte Table, à côté de sa bonne marraine et de quelques autres amis; les fidèles qui remplissaient l'église ne connaissaient point ce jeune homme. Après l'action de grâces et quelques moments accordés à des épanchements tous remplis de saintes émotions, Aloys nous quitta et se hâta de rentrer dans la ville de sa captivité momentanée. Nous ne l'avons plus revu, ni moi ni les autres qui étaient là.

(Sera continué.)

---

## CONDITIONS.

*La Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que d'un écu, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à Varennes.

~~On~~ Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, le Rév. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier et M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé Gagné, du séminaire de cette localité nous rendra les mêmes services.